



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

Section régionale SYNTEF CFDT Ile-de-France,

## **Le jeu des égoïsmes ou Des économies de bouts de chandelles ?**

Le 17 novembre 2017, la section régionale du SYNTEF-CFDT a interrogé le secrétaire général de la DIRECCTE Île-de-France qui, de façon officieuse, a décidé que dorénavant les temps de trajets des agents de la DIRECCTE dispensant des formations pour le compte de l'INTEFP et du Ministère du Travail, ne seraient plus décomptés comme du temps de travail... retenant une interprétation biaisée du [Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État](#) et de son article 3. En l'absence de réponse de sa part, notre syndicat est intervenu auprès de la DRH qui s'est montrée à l'écoute de nos légitimes préoccupations.

Nous vous présentons, ci-après, la déclaration préalable faite lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de l'INTEFP, le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**Monsieur le secrétaire général  
Respectez la Loi !  
Ne jouez pas avec les règles !**

A l'heure de la « modernisation » de l'État et de la remise en cause de l'État « providence », attaché à la protection des plus vulnérables davantage qu'à une égalité de façade selon laquelle « tout se vaudrait ». A l'heure de la « rationalisation » de l'action publique et de la recherche d'une plus grande « efficience » des politiques publiques, qui se traduisent in fine par des coupes budgétaires sans précédent pour le Ministère du Travail, dont témoigne le dernier projet de Loi de finance, et l'accroissement parallèle de ses missions, comme la mise en œuvre de prestations de conseil et d'audit gratuites à l'égard des entreprises – et je ne parle pas des vraies TPE.

Il est à craindre que la raréfaction des ressources et moyens, tant humains que matériels et budgétaires (une distinction qui, certes peu à peu, perd de son sens dans la mesure où ces derniers finissent par se réduire en indicateurs purement économiques) fasse le « jeu des égoïsmes », au détriment du bien commun et de l'intérêt général qui commanderaient une gestion la plus juste possible de la pénurie. Les institutions semblent, en effet, en prise avec une véritable « foire d'empoigne » consistant, pour chacune, à préserver coûte que coûte ses moyens en dehors de toute logique collective.



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

Difficile, pour les tutelles, de dire le contraire quand les suppressions en cours de nombreux postes dans les services d'inspection du travail préservent certaines DIRECCTE et en laissent d'autres exsangues... et ce, contre toute logique apparente. Difficile pour les tutelles, également, de cautionner (nous l'imaginons) le positionnement de certaines DIRECCTE qui, sans doute pour tenter de « tirer leur épingle du jeu... des égoïsmes », prennent des positions contraires aux intérêts de leurs propres agents, aux engagements pris envers l'INTEFP et à l'objectif de réorganisation du système d'inspection du travail.

Je vais vous lire le message adressé au secrétaire général de l'une des plus grosses DIRECCTE de France, qui n'a fait l'objet d'aucune réponse ou clarification de sa part :

*« Monsieur le secrétaire général,*

*Nous avons appris que la DIRECCTE a, semble-t-il, décidé de ne plus prendre en charge comme temps de travail la durée des déplacements des agents qui interviennent pour le compte de l'INTEFP en qualité de formateurs. Ceci au motif que ces formations ne sont pas faites à la demande et au bénéfice de notre DIRECCTE, qui n'aurait donc pas à financer des temps de trajet s'élevant bien souvent à deux demi-journées de travail par formation.*

*Vos services ont eu l'occasion de préciser les conséquences pratiques d'une telle absence de prise en charge : les formateurs n'auraient qu'à poser un congé ou demander à l'INTEFP de les rémunérer, tout en précisant que l'institut le fait déjà à travers les indemnités d'enseignement (argument qui ne saurait être retenu, étant précisé que celles-ci, fort modestes, couvrent déjà les heures d'enseignement, le temps passé en réunion de réseau ainsi que le travail personnel de préparation).*

*Nous vous rappelons à toutes fins utiles que la DIRECCTE s'est engagée, comme les autres DIRECCTE, à contribuer à l'effort de formation, dont celui exigé par le CRIT, à travers une charte du formateur, et ce, en n'entravant pas la recherche par l'INTEFP d'intervenants issus des services (l'institut étant, depuis plusieurs années, en grande difficulté à ce sujet... les analyses de l'Intefp démontrant par ailleurs que notre DIRECCTE, au regard de ses effectifs, contribuerait le moins à l'effort de formation). »*

Chers collègues membres du Conseil d'Administration de l'INTEFP, deux questions se posent : est-ce acceptable ? Pour le SYNTEF-CFDT, NON. Est-ce inquiétant ? OUI, car il n'y a pas de limite dans la défaisse. Aujourd'hui, il s'agit des temps de trajet pour les formations, demain des temps de trajet pour les réunions de préparation. Et enfin, dans un avenir qui peut ne pas être si lointain, les réunions de préparation et les formations elles-mêmes. Notre syndicat ne peut s'y résoudre, sauf à ce que l'INTEFP prenne en charge les salaires non-versés, comme le suggère cette DIRECCTE... mais l'institut n'en a pas, j'en suis persuadé, les moyens.

**En conclusion, et pour que ce qui fait Loi ne fasse pas place à la « loi de la jungle » : tutelles, prenez vos responsabilités !**